

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 119 – 2017

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 21
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 19

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13

L'an deux mil dix-sept, le treize décembre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de M. Michel GAILLOT, Maire d'Échillais dûment convoqués le 7 décembre 2017.

Présents : GAILLOT Michel, MARTINET-COUSSINE Maryse, GIRARD Jean-Pierre, BUJADOUX Isabelle, MAUGAN Claude, ROUSSEAU Étienne, BARRAUD Alain, MARTINET Carole, BERBUDEAU Éric, MOREAU Karine, BOUREAU Marcelle, CORNUT Jean-Marc et FUMERON Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : VERBIEZE Joël (pouvoir à Monsieur Michel GAILLOT), DEMESSENCE Michèle (pouvoir à Madame Maryse MARTINET-COUSSINE), PORTRON Patricia (pouvoir à Monsieur Étienne ROUSSEAU), PROUST Sylvie (pouvoir à Madame Isabelle BUJADOUX), Jean-Pierre BACH (pouvoir Monsieur Éric BERBUDEAU), VIELLE Philippe, LOPEZ Roland (pouvoir à Madame Marcelle BOUREAU) et CANNIOUX Didier.

Secrétaire de séance : Karine MOREAU

OBJET : TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES AU 01 JANVIER 2017 – MODIFICATION

Monsieur ROUSSEAU, Adjoint au Maire en charge des Finances, rappelle que par délibération du 25 janvier 2017, le conseil Municipal a arrêté l'ensemble des tarifs municipaux applicables pour l'année 2017.

Dans le cadre de l'utilisation des salles communales, le conseil municipal a convenu d'attribuer la salle informatique à l'association « le Club informatique » au prix de 145 euros par an.

Il est rappelé qu'une convention tripartite a été établie entre la commune, le club informatique et les écoles. Cette convention prévoit que les bénévoles du club informatique apportent une aide à l'équipe éducative des écoles en matière informatique. A ce titre, le Club informatique a remis à niveau le paramétrage de l'ensemble des postes informatiques des écoles. De plus, le club informatique est sollicité ponctuellement par les écoles pour des interventions sur le parc informatique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur ROUSSEAU et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter d'attribuer la salle informatique à l'association Le Club Informatique pour l'année 2017
- de convenir de la gratuité de l'occupation de la salle en 2017 en raison de la convention établie entre la commune, l'association et les écoles
- que le tableau fixant les tarifs 2017 pour les utilisations de salles sera corrigé comme ci dessous

